

Etats financiers annuels de SICAV**SICAV AMEN**

SICAV AMEN publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 mars 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, M. Jelil BOURAOUI.

Bilan arrêté au 31 Décembre 2011*(En Dinars Tunisiens)*

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
ACTIF			
Portefeuille-titres		<u>74 491 510</u>	<u>93 894 505</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	2 307 318	1 198 654
Obligations et valeurs assimilées	3.2	72 184 192	92 695 851
Placements monétaires et disponibilités		<u>23 432 780</u>	<u>28 434 077</u>
Placements monétaires	3.3	3 928 441	5 414 505
Disponibilités	3.4	19 504 339	23 019 572
TOTAL ACTIF		<u>97 924 290</u>	<u>122 328 582</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs		114 450	88 717
Créditeurs divers		26 578	23 347
TOTAL PASSIF		<u>141 028</u>	<u>112 064</u>
Capital	3.5	<u>94 305 213</u>	<u>117 795 383</u>
Sommes capitalisables	3.10	<u>3 478 049</u>	<u>4 421 135</u>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice en cours		3 478 049	4 421 135
ACTIF NET		<u>97 783 262</u>	<u>122 216 518</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>97 924 290</u>	<u>122 328 582</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Etat de résultat arrêté au 31 Décembre 2011*(En Dinars Tunisiens)*

	Notes	Période 01/01/2011 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
Revenus du portefeuille-titres	3.6	3 982 829	4 772 827
Revenus des placements monétaires	3.7	643 443	1 231 253
Total des revenus de placements		4 626 272	6 004 080
Charges de gestion des placements	3.8	<825 816>	<1 056 782>
Revenus Nets des placements		3 800 456	4 947 298
Autres charges	3.9	<119 206>	<153 304>
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 681 249	4 793 994
Régularisation du résultat d'exploitation		<203 200>	<372 858>
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		3 478 049	4 421 136
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		203 200	372 858
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		19 985	<16 593>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		49 327	439 567
Frais de négociation		<2 789>	<1 923>
Résultat non distribuable		66 523	421 051
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 747 772	5 215 045

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Etat de variation de l'actif net arrêté au 31 Décembre 2011

(En Dinars Tunisiens)

	Période 01/01/2011 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 747 772	5 215 045
Résultat d'exploitation	3 681 249	4 793 994
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	19 985	<16 593>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	49 327	439 567
Frais de négociation de titres	<2 789>	<1 923>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<28 181 027>	<16 547 390>
Souscriptions		
- Capital	69 689 832	127 160 965
- Régularisation des sommes non distribuables	71	138 483
- Régularisation des sommes capitalisables	3 636 267	7 963 378
Rachat		
- Capital	<96 655 392>	<142 675 236>
- Régularisation des sommes non distribuables	<258>	<188 762>
- Régularisation des sommes capitalisables	<4 851 548>	<8 946 218>
VARIATION DE L'ACTIF NET ACTIF NET	<24 433 255>	<11 332 345>
En début de période	122 216 518	133 548 863
En fin de période	97 783 262	122 216 518
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	3 744 981	4 259 226
En fin de période	2 887 685	3 744 981
VALEUR LIQUIDATIVE	33,862	32,634
TAUX DE RENDEMENT	3,76%	4,08%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31-12-2011

1- Référentiel d'élaboration des états financiers annuels

SICAV AMEN est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-12-2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2011 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative à cette même date pour les titres SICAV.

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de certificats de dépôt et de billets de trésorerie et sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
BT	120	303	1 285	0,00%
Action SICAV (AMEN TRESOR SICAV)	21 893	2 263 032	2 306 033	2,36%
TOTAL	22 013	2 263 335	2 307 318	2,36%

3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le détail de ces valeurs se présente ainsi :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
BTA090215	13 500	14 094 000	14 769 221	15,10%
BTA090714	5 700	6 053 400	6 234 305	6,38%
BTA110319	1 700	1 773 000	1 833 494	1,88%
BTA110319A	2 200	2 262 125	2 340 411	2,39%
BTA110319B	3 000	3 046 650	3 153 404	3,22%
BTA11072017	3 000	2 971 875	3 048 891	3,12%
BTA14042014	9 200	9 738 200	10 133 347	10,36%
BTA150312	4 000	4 000 000	4 153 180	4,25%
BTZ111016B	2 000	1 245 000	1 450 728	1,48%
TOTAL		45 184 250	47 116 983	48,19%

Les montants des retenues à la source non effectuées sur les intérêts courus relatifs aux BTA acquis auprès du SVT (spécialiste en valeur du trésor) ont été présentés parmi la valeur actuelle des BTA.

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2011	En % de l'actif net
AB 2001	40 500	405 000	417 377	0,43%
AB 2006	40 000	2 400 000	2 495 264	2,55%
AB 2009 CA	18 000	1 560 000	1 577 280	1,61%
AB 2009 CB	13 000	1 126 667	1 138 949	1,16%
AB 2010	2 000	186 667	189 420	0,19%
AIL 2007	3 800	76 000	76 170	0,08%
ATB 2007/1	10 000	800 000	823 208	0,84%
ATB 2009 TB1	5 000	500 000	514 080	0,53%
ATL 2006-1	30 000	1 200 000	1 234 104	1,26%
ATL 2007/1	10 000	200 000	203 496	0,21%
ATL 2008/1	10 000	400 000	412 272	0,42%
BH 2007	20 000	1 200 000	1 203 712	1,23%
BNA 2009	10 000	866 667	894 187	0,91%
BTE 2009	15 000	1 200 000	1 214 868	1,24%
BTE 2010 AP	3 000	270 000	273 262	0,28%
BTK 2009 C	10 000	933 333	965 405	0,99%
CIL 2005/1	10 000	200 000	202 416	0,21%
CIL 2007/1	15 000	600 000	630 348	0,64%
CIL 2007/2	15 000	600 000	626 760	0,64%
CIL 2009/1	10 000	600 000	611 904	0,63%
CIL 2009/3	10 000	800 000	831 024	0,85%
CIL 2010/2	5 000	400 000	402 772	0,41%
HL 2010/1 1	10 000	800 000	818 088	0,84%
MP 05 T/A	6 000	240 000	246 547	0,25%
MX 2010 TA	10 000	1 000 000	1 029 512	1,05%
PANOBOIS 07	2 000	160 000	166 046	0,17%
SIHM 2008TA	6 000	480 000	487 454	0,50%
SIHM 2008TB	4 000	320 000	324 970	0,33%
STM 2007 TB	5 000	300 000	304 348	0,31%
STM 2007 TC	6 000	360 000	365 218	0,37%
TLG 2007-2	15 000	600 000	628 896	0,64%
TLG 2008-1	5 200	208 000	213 466	0,22%
TLG 2008-2	5 000	200 000	200 996	0,21%
TLG 2008-3	5 000	300 000	314 488	0,32%
TLG 2011-1	5 000	500 000	512 884	0,52%
UIB 2011-2	10 000	1 000 000	1 002 064	1,02%
UNICTOR 2008	10 000	400 000	416 648	0,43%
UNIFAC 2010	8 000	800 000	831 923	0,85%
UTL 2004	3 000	60 000	62 534	0,06%
UTL 2005/1	10 000	200 000	202 848	0,21%
TOTAL		24 452 333	25 067 209	25,64%

3.3- Placements monétaires :

Les placements monétaires s'élèvent au 31-12-11 à 3 928 441 dinars. Ils sont constitués de billets de trésoreries dont les caractéristiques se présentent comme suit :

Désignation	Date souscription	Avaliseur	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
BT	21/06/2011	TUNISIE LEASING	959 013	980 564	1,00%
BT	03/06/2011	TUNISIE LEASING	2 877 040	2 947 877	3,01%
TOTAL			3 836 053	3 928 441	4,02%

3.4- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2011 à 19 504 339 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	11 000 000	11 301 975	11,56%
Avoirs en banque		8 202 364	8,39%
TOTAL	11 000 000	19 504 339	19,95%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT	AMEN BANK	06/04/2013	8 238 898	5,06
PLACT	AMEN BANK	23/06/2013	3 063 077	5,01
TOTAL			11 301 975	

3.5- Capital :

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/11 au 31/12/11 s'élève à < 24 433 255 > dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part capital : -26 899 224

Variation de la part Revenu : 2 465 969

La variation de la part capital s'analyse comme suit :

Capital au 31/12/2010 (*)	121 204 437
Souscriptions	69 689 832
Rachats	-96 655 392
Plus ou moins valeur réalisée sur emprunts de société	153
Plus ou moins valeur reporté/act permanat	-1 092
Plus ou moins valeur reportée sur titres OPCVM	-22 907
Plus ou moins valeur réalisée sur titres OPCVM	49 173
frais de négociation	-2 789
VDE sur ACTION PERMANANTE	982
VDE sur titres OPCVM	43 002
Régul sommes non distribuables (souscriptions)	71
Régul sommes non distribuables (rachats)	-258
Variation de la part Capital	-26 899 224
Capital au 31/12/2011	94 305 213

(*) Correspond au capital à la fin de l'exercice 2010 soit 117 795 383 dinars augmenté par l'incorporation des sommes capitalisables de l'exercice 2010 ainsi que leur régularisation soit 3 409 054 dinars.

Dans le but de protéger l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et autres placements, les opérations de souscriptions et rachats portant sur les OPCVM mixtes ont été suspendues du 17-01-2011 au 04-02-2011.

La variation de la part revenu s'analyse comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-2011
Régularisation du Résultat ex clos capitalisable	-1 012 080
Résultat d'exploitation	3 681 249
Régularisation du résultat d'exploitation	-203 200
Total :	2 465 969

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2010	762
Nombre d'actionnaires entrants	242
Nombre d'actionnaires sortants	-333
Nombre d'actionnaires au 31-12-2011	671

3.6- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 1/1/2011 au 31/12/2011	Du 01/01/2010 au 31/12/2010
Dividendes	82 815	293 384
Revenus des obligations	1 491 686	2 128 565
Revenus des BTA	2 408 327	2 350 878
TOTAL	3 982 829	4 772 827

3.7- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 1/1/2011 au 31/12/2011	Du 01/01/2010 au 31/12/2010
Placement compte courant à terme	404 323	961 360
Billets de trésorerie	177 883	226 228
Certificat de dépôt	4 851	32 885
Compte Rémunéré	56 387	10 780
TOTAL	643 443	1 231 253

3.8- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues entre SICAV AMEN, AMEN BANK et AMEN INVEST.

3.9- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL.

3.10- Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « **sommes capitalisables de la période** » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « **variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation** » et au niveau de la rubrique « **capital** ».

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2011

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société SICAV AMEN comprenant le bilan au 31 décembre 2011, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La Direction Générale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux OPCVM.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société SICAV AMEN arrêtée au 31 décembre 2011 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

(i) En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans le rapport d'activité sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2011.

(ii) Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

Le commissaire aux comptes
Jelil Bouraoui

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2011

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des articles 200 et 205 du Code des Sociétés Commerciales.

Au cours de nos investigations, nous n'avons pas relevé de transactions entrant dans le cadre des articles précités.

Le commissaire aux comptes
Jelil Bouraoui